



L'enseignement Eucharistique

*Rapport du R. P, Galtier, S. S. S.
au Congrès eucharistique de Montréal.*

I. — Importance de cet enseignement.

Parmi tous les sujets que le dogme et la morale chrétienne offrent à l'étude et à la prédication du prêtre, il n'en est pas, j'ose le dire, qui doive tenir une place aussi importante, aussi étendue que le mystère eucharistique.

L'Eucharistie, en effet, n'est pas un mystère particulier de l'économie chrétienne: elle est Dieu lui-même, Jésus-Christ en personne, dans la réalité de tous ses mystères et de toutes ses perfections adorables. Elle est l'âme et le cœur du corps mystique du Christ, l'Eglise, et on l'appelle volontiers la raison fondamentale et l'objet central du culte catholique, et la clé de voûte de toutes nos croyances.

Et, quant aux âmes, elle n'est pas un moyen particulier de sanctification: elle est par excellence le sacrement de la vie surnaturelle, le grand soutien de la vie chrétienne, le principe générateur de la piété.

C'est donc à bon droit que par son excellence, sa dignité, ses influences multiples, l'Eucharistie revendique une place prépondérante dans les sollicitudes du prêtre chargé d'instruire le peuple fidèle.

Or, peut-on dire que la prédication de l'Eucharistie soit en rapport avec l'importance objective du grand sacrement et avec ses merveilleuses efficacités? La plus vivante des réalités, la plus puissante des causes surnaturelles, Jésus-Christ lui-même actuellement présent, vivant, le Christ eucharistique, "cet unique fondement en dehors duquel rien ne se peut établir", occupe-t-il, en fait, dans l'enseignement catholique, j'entends, celui qui se distribue aux fidèles, soit dans les catéchismes, soit du haut de la chaire, la place à laquelle il a droit, celle où ont besoin de le trouver les âmes chrétiennes, la première, la plus en vue, la plus importante? Est-ce le sujet le plus souvent prêché, le plus ordinairement expliqué, comme la vérité capitale, la cause et la fin de tout, où il faut sans cesse revenir pour éclairer toutes les autres vérités, vivifier toutes les vertus? Ou bien plutôt, n'est-ce pas un sujet trop réservé, un mystère trop caché, une vérité que l'on se contente d'affirmer à la foi, dans des formules sacrées, il est vrai, mais trop succinctes, sans s'efforcer d'en déployer les beautés et les richesses infinies?

Interrogez les catéchistes. En dehors de quelques explications littérales, qui ne sont guère que la lettre expliquée par la lettre, qu'apprend-on aux enfants sur l'adorable mystère pour lequel ils ont été baptisés et sanctifiés, et vers lequel ils tendent de toutes les vivaces énergies de cette vie divine qui est déposée en leurs âmes? Si vous réunissiez, comme nous l'avons fait, les livres de retraités pour la Première Communion, publiés en assez grand nombre dans ces derniers temps, vous verriez que la plupart, notez bien, je ne dis pas tous, mais la plupart, contenant des instructions pour trois ou quatre jours, à trois par jour, n'offrent guère qu'une ou deux instructions sur l'Eucharistie; et quelquefois, c'est de la communion sacrilège qu'on y traite! Quelle disette, à la veille de la Première Communion, alors qu'il s'agit de faire comprendre, goûter et aimer aux enfants le grand et doux sacrement qu'ils se disposent avec de si sincères désirs à recevoir, et qui doit être, si l'on veut qu'ils restent chrétiens, l'aliment ordinaire de leur âme!

Et dans les chaires chrétiennes, entend-on bien souvent annoncer l'Eucharistie, en dehors de certains jours

marqués et rares, dans lesquels il serait comme impossible de traiter un autre sujet, tels que le quatrième dimanche de Carême, où l'Évangile de la multiplication des pains annonce la communion pascale, pendant l'Octave de la Fête-Dieu et le jour de l'Adoration perpétuelle? Plût à Dieu, qu'en ces fêtes, du moins, on fût toujours fidèle à faire briller plus éclatante dans les âmes, la vérité de l'Eucharistie, sur laquelle les splendeurs de l'exposition solennelle fixent déjà tous les regards!

Enfin, ouvrez les sermonnaires, ces arsenaux de bureau, dont on pourrait peut-être déplorer la trop grande diffusion au point de vue de l'étude, mais si opportuns aux prêtres des paroisses, dont le temps le plus précieux est dévoré par les occupations écrasantes du ministère. Qu'y trouvez-vous sur le sujet qui nous occupe, sinon un ou deux sermons sur la présence réelle, sur la fréquente communion et sur les fruits du saint sacrifice?

Il faut bien l'avouer, il existe une contradiction étrange, un illogisme frappant, entre la grandeur, l'excellence et la nécessité de l'Eucharistie, que tous s'accordent à porter jusqu'aux nues, et l'importance effective qu'on lui donne dans l'enseignement. Elle occupe, de par l'institution divine, la première place dans l'ordre des réalités surnaturelles; elle n'en a qu'une très secondaire dans la prédication. En droit, elle est tout; en fait, elle n'est qu'un moyen de salut comme un autre.

Nous ne prétendons pas qu'on n'annonce aux peuples que l'Eucharistie, la prédication chrétienne doit parcourir la vaste carrière de toutes les vérités et de tous les devoirs. Mais serait-ce trop exiger, ne serait-il pas conforme à la logique, non moins qu'aux indications de l'Esprit-Saint, qu'on donnât à chaque vérité, dans l'enseignement oral, une place proportionnée à celle qu'elle occupe dans l'économie divine, et, par conséquent, à l'Eucharistie, la première place?

Je sais bien que vous allez faire ici une objection: "Les fidèles, direz-vous, sont peu préparés à entendre parler de l'Eucharistie; ils ne comprennent rien à ce mystère; c'est pour eux un sujet fermé. A quoi bon perdre son temps à leur en parler souvent?"

Permettez-moi de vous répondre tout d'abord que, si tant de chrétiens sont si peu instruits du mystère eucharistique, c'est que nous leur en parlons bien trop rarement, et que ce mystère, déjà si profond et si caché en lui-même, nous l'obscurcissons encore davantage pour les fidèles en faisant peser sur lui le sceau de notre silence.

Du reste, dans l'objection que vous formulez, il y a, permettez-moi de vous le dire, un gros relent de jansénisme. Cette pernicieuse hérésie, en éloignant les âmes du sacrement de nos autels, en reléguant l'Eucharistie au fond de ses tabernacles et en exhaussant les barrières qui en séparent les fidèles, réussit si bien à épaissir les voiles qui la recouvrent, que ce mystère auguste cessa d'être l'objet familier de l'étude, de la contemplation et de l'amour des chrétiens.

Dès lors, on renonça peu à peu à en étudier les beautés et les excellences, à en scruter les richesses, à en goûter les charmes, et l'on s'habitua à considérer l'Eucharistie comme un mystère inaccessible, obscur à la foi, répugnant à la raison, inabordable à la piété et dont on doit parler le moins souvent possible.

Ne soyons pas victimes de cette triste hérésie en considérant encore l'Eucharistie comme un mystère si secret et si caché qu'on ne peut guère le prêcher aux foules. Non, soyons bien persuadés, au contraire, que l'Eucharistie est le sacrement populaire par excellence, parce que le Christ l'a donné à tous : *accipite omnes*, parce qu'elle contient le Christ en personne qui appelle à lui tout le monde, parce qu'elle est le sacrement ordinaire de la vie des chrétiens, celui que l'on doit recevoir le plus souvent et qui apporte le salut à tous.

Pour le comprendre et l'aimer ce mystère, les fidèles sont naturellement préparés par le fait de la grâce du Christ, déposée en eux par le baptême; cette grâce qui leur a donné des clartés supérieures, des aptitudes innées à comprendre les mystères de l'ordre surnaturel et surtout celui qui doit développer, entretenir et couronner en leurs âmes la vie du Christ.

Non, non, ne craignons pas de prêcher souvent l'Eucharistie aux chrétiens, parce que, affirme le concile de Trente à l'encontre de l'objection faite tout à l'heure, "il

n'est pas une seule catégorie de fidèles à qui ne convienne et ne soit même très nécessaire la connaissance de cet admirable sacrement, de la réalité qu'il contient, de ses merveilleux effets et de ses fruits innombrables". (*Cath. Trid.*, P. III, XLVII.)

(à suivre)

L'âge de la 1^{ère} Communion.

Etude sur le Décret ⁽¹⁾

Le Saint-Siège, à qui il appartient de veiller à ce que les sacrements soient convenablement administrés et que tous profitent pleinement aux fidèles, selon l'institution de Jésus-Christ, s'est occupé, ces derniers temps, de la dispensation légitime de la sainte Eucharistie, qui est le Sacrement par excellence: et, par le célèbre Décret *Sacra Tridentina Synodus*, il a entendu dissiper les derniers vestiges du jansénisme qui, sous prétexte de dispositions excessives, éloignaient les fidèles de la sainte Table.

Il a établi que tous, grands et petits, sans aucune exception, peuvent chaque jour participer au banquet eucharistique, à deux seules conditions: l'exemption de faute grave et l'intention droite; il désire que tous s'en approchent chaque jour, et il a fait un commandement aux confesseurs, aux prédicateurs, aux supérieurs de tous les pieux établissements quels qu'ils soient de recommander à ceux qui sont sous leur dépendance cette communion quotidienne.

Pour ce qui est des enfants, comme en beaucoup d'endroits, après avoir fait la première communion, ils ne

(1) Traduction des articles publiés par Son Em. le Cardinal Gennari, Préfet de la S. Congrégation du Concile, dans le *Monitore ecclesiastico* d'août et septembre 1910.

retournaient à la Table sainte qu'après des mois et des années, la Sacrée Congrégation du Concile, afin de réprimer cet abus, a donné, le 15 septembre 1906, cette règle de conduite: "La communion fréquente, d'après l'article premier (du décret *Sacra Tridentina Synodus*), est recommandée aux enfants qui, après avoir été admis à la sainte Table, ne doivent pas être empêchés de communier fréquemment, mais plutôt exhortés à cette pratique; on réprouve la coutume contraire qui existe en quelques lieux." Ainsi, même aux enfants on doit recommander la communion fréquente et quotidienne, et l'usage contraire, partout où il s'est introduit, est condamné. La recommandation, qu'on le remarque bien, regarde seulement les enfants, et non pas qui doit avoir soin d'eux, c'est-à-dire les curés, les confesseurs, les éducateurs et autres auxquels ils peuvent être confiés: à ceux-là, le Décret ne fait pas une recommandation, mais impose une obligation (*deberi*), et cette obligation est qu'ils *doivent recommander* aux enfants la communion fréquente et quotidienne et leur en applanir la voie après les avoir conduits pour la première fois à la sainte Table.

Mais cela ne suffisait pas pour pourvoir au bien et au salut spirituel des enfants, qui, en un très grand nombre d'endroits, et même à peu près partout, étaient admis à la première communion très tard, et la plupart du temps après que leur innocence avait déjà fait naufrage et que leur coeur avait été corrompu. Cet abus était un des plus funestes au jeune âge: il privait les enfants de la grâce eucharistique qui aurait fortifié leur esprit, en les préservant efficacement des fautes mortelles et en les délivrant des manquements quotidiens.

Le Saint-Siège ne pouvait rester indifférent en face de cet abus et d'autres, graves aussi, qui en résultaient. C'est pourquoi, prenant occasion d'un doute proposé par l'évêque de Strasbourg, à savoir: si les enfants doivent être admis à la première communion à l'âge de quatorze ans, comme le prétendaient les curés, ou à celui de douze comme le voulait l'Évêque, la S. Congrégation des Sacrements, après avoir, dans son assemblée générale du 15 avril 1910, répondu que les enfants doivent être admis à

la première communion lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion qui est celui de la raison, jugea nécessaire de publier à ce sujet un décret général contenant des règles précises et opportunes, afin de pourvoir au bien et au salut des enfants, aujourd'hui surtout que dans un si grand nombre d'écoles athées tant de pièges leur sont tendus pour les éloigner de tout principe de religion et de moralité.

Nous sommes heureux de reproduire le Décret approuvé par le Saint-Père et inséré dans le Bulletin officiel du Saint-Siège; nous tâcherons ici de le commenter brièvement afin qu'il soit bien compris et mis à exécution sans difficulté. Ah! si tous ceux qui en ont le devoir, l'appliquaient fidèlement! Ce serait le moyen le plus facile et le plus efficace pour préserver la jeunesse de la corruption horrible qui s'étend de toutes parts et menace de faire retourner nos contrées catholiques à un monstrueux paganisme.

Nous diviserons notre étude en deux parties. Dans la première nous exposerons les raisons du Décret. Dans la seconde, nous expliquerons les règlements qu'il renferme.

I — Les Raisons du Décret.

1. — *Les Enfants et Jésus-Christ.*

En premier lieu, il est nécessaire de considérer combien Jésus-Christ durant sa vie mortelle aimait les petits enfants. L'Évangile nous le montre comme charmé de leur innocence et désireux de se trouver au milieu d'eux. Connaissant sa prédilection pour les petits enfants, les parents les lui amenaient volontiers pour qu'il leur imposât les mains. Souvent il les embrassait avec les marques de la plus vive affection et les bénissait. Un jour on lui conduisait comme de coutume les petits enfants pour qu'il les touchât de ses mains; mais il était occupé à enseigner les foules, et les disciples, pour ne pas le distraire, cherchaient à les éloigner; Jésus-Christ s'en indigna; il voulut au contraire faire venir à lui les petits enfants et, les pressant sur son coeur, il les bénit. Voici

comment saint Marc raconte le fait dans son Évangile (x, 1, 13-16) : "Ensuite Jésus se levant vient sur les frontières de la Judée au delà du Jourdain, et de nouveau les foules s'assemblent autour de lui et selon sa coutume Jésus les instruisait de nouveau... Et ils lui offraient les petits enfants pour qu'il les touchât. Mais les disciples menaçaient ceux qui les présentaient. Or Jésus-Christ, les ayant vus, en fut indigné et leur dit : Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez point : car le royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent... Et les embrassant et leur imposant les mains, il les bénissait."

Ainsi, même lorsqu'il parlait de choses graves et importantes, comme étaient celles dont fait ici mention l'Évangéliste, le divin Sauveur n'était pas mécontent d'être interrompu par les petits enfants qu'on lui présentait à toucher ; bien plus, il fit comprendre que les petits enfants, il les voulait auprès de lui pour les embrasser et les bénir. Quel amour, quelle prédilection pour le jeune âge !

Et la raison d'un tel amour, d'une telle prédilection. Notre-Seigneur la manifesta en une autre circonstance. Ses disciples lui demandaient (Matth., XVIII, 1) : *Qui, pensez-vous, est plus grand dans le royaume des cieux ?* Jésus ayant fait venir devant lui un petit enfant, *advocans Jesus parvulum*, il le plaça au milieu d'eux, *statuit in medio eorum*, et l'ayant tendrement embrassé, *quem cum complexus esset* (Marc, IX, 35), il leur dit (Matth., XVIII, 3-6) : "En vérité je vous le dis, si vous ne vous convertissez et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Quiconque par conséquent se sera humilié comme ce petit enfant, celui-là est plus grand dans le royaume des cieux. Et celui qui aura reçu un de ces petits enfants en mon nom me reçoit. Mais celui qui aura scandalisé un de ces petits qui croient en moi, il est mieux pour lui qu'on lui suspende au cou une meule de moulin et qu'on le jette au fond de la mer."

C'était l'ingénuité de leur âme, l'innocence sans tache, la candeur immaculée de ces petits enfants qui ravissaient le Coeur si affectueux de Jésus et qui le poussaient à les proposer comme modèles d'une vie employée au bien pour

avoir une meilleure place dans le royaume des cieux. Ces qualités précieuses du jeune âge lui faisaient déclarer comme fait à sa personne tout ce qui est fait à chacun d'entre eux (1) et menacer des plus terribles châtimens quiconque oserait leur faire du mal.

Le Sauveur pouvait-il montrer un plus grand amour, une plus grande prédilection pour les petits enfans et un plus grand désir de les tenir embrassés et serrés sur son coeur? — Et si Jésus avait tous ces desirs durant sa vie mortelle, ne devons-nous pas croire qu'il les a encore aussi vifs maintenant qu'il demeure au milieu de nous dans le Très Saint Sacrement?

La Communion des enfans dans la primitive Eglise

L'Eglise primitive, héritière immédiate des enseignemens et de l'esprit de Jésus-Christ, sut bien interpréter le désir qu'a le Sauveur de se communiquer d'une manière spéciale aux enfans. C'est pourquoi, dès les premiers siècles, elle avait coutume d'administrer l'Eucharistie aux nouveau-nés de suite après le baptême. Cela ressort avec évidence des livres liturgiques des douze premiers siècles jusqu'à une grande partie du treizième. (Card. Bona, *Rer. liturg.*, lib. II, c. 12). Nous en trouvons également la preuve dans l'usage encore en vigueur chez les Grecs et les Orientaux (Bened. XIV, *Constit. Etsi pastoralis*, 23 mai 1742, n. VII), ainsi que dans la pratique de beaucoup de diocèses, même aux siècles postérieurs, de porter à l'autel principal l'enfant de suite après le baptême. (Mauléon. *Voyages liturgiques*, p. 27.)

Et comme il n'était pas facile de communier les petits enfans, surtout ceux qui n'étaient pas encore sevrés, de peur qu'ils ne vinssent à rejeter l'Eucharistie, la coutume s'établit dès les premiers siècles de leur administrer ce sacrement sous l'espèce du vin consacré. Le

(1) Ce texte du saint Evangile: *Quiconque aura reçu en mon nom un de ces petits enfans me reçoit*, est ainsi commenté par Cornélius à Lapide, *in h. l.* : "Qui aura reçu dans sa maison, à sa table, sous sa protection, qui aura ou prêté secours ou fait une faveur quelconque: car le verbe *recevoir* indique ici toute espèce de bienfait, de charité, de bienveillance."

prêtre trempait le doigt dans le calice, l'humectait avec le précieux Sang et le mettait dans la bouche de l'enfant pour le lui faire sucer. (Chardon, *Histoire des Sacrements*, liv. 1, Du Baptême, chap. 23) (1). Belle et touchante coutume !

Et ce n'était pas seulement en leur donnant le baptême qu'on administrait la communion aux enfants ; on le faisait encore dans plusieurs autres circonstances. Lorsque le baptême était conféré à l'occasion de Pâques et de la Pentecôte, les néophytes devaient durant toute l'octave s'approcher de la sainte Table, comme on peut le conclure d'un sermon de saint Augustin. (Serm. 227.) Dans quelques églises, on avait coutume de donner la communion aux enfants aussitôt après le clergé, et c'est pourquoi ils étaient placés près de la sacristie. (Chardon, *Histoire des sacrements*, Livre III, De l'Eucharistie, chap. 6). Ailleurs, après la communion des fidèles, les restes du pain eucharistique étaient distribués aux enfants. (Chardon, *l. c.*)

L'Eglise n'a donc point fait difficulté durant tant de siècles de rendre participants de la communion les enfants, même ceux qui étaient encore à la mamelle : elle se faisait ainsi l'interprète de l'esprit et des désirs de Jésus-Christ ; et les églises orientales ont conservé ce très antique usage. Voilà une seconde raison très puissante qui doit faire cesser l'abus de retarder plus que de nécessité l'administration de la sainte Eucharistie aux enfants.

(à suivre)

(1) S. Cyprien, *Lib. de Lapsis*, raconte un miracle arrivé en sa présence et qui vient très bien à notre sujet. Une enfant avait reçu dans la bouche, à l'insu de ses parents, par la faute de sa nourrice, un petit morceau de pain imbibé de vin qui avait été offert aux idoles. Cette enfant se trouvait avec sa mère au moment où S. Cyprien célébrait la sainte messe. Le sacrifice achevé le diacre commença à présenter le calice aux assistants, et, après l'avoir administré aux autres fidèles, arriva à cette enfant ; mais celle-ci, par un secret mouvement divin, détourna la tête, serra les lèvres et refusa de recevoir la communion. Le diacre insista et, nonobstant la résistance de l'enfant, fit tomber dans la bouche quelques gouttes du vin consacré. Aussitôt l'enfant fut prise de hoquets et de vomissements, l'Eucharistie ne pouvant demeurer dans un corps et dans une bouche souillés par une offrande présentée aux idoles.

La Préparation Eucharistique

— À LA —

Première Communion. ⁽¹⁾

Cette question a une très grande importance. Elle tire sa valeur de l'importance même de cet acte fondamental de la vie chrétienne qui s'appelle la première communion. Il va de soi que mieux la première communion sera préparée, plus elle sortira ses effets merveilleux.

Mais, remarquons-le bien, cette préparation sera d'autant meilleure, d'autant plus fructueuse, qu'elle sera plus eucharistique, les moyens étant alors plus parfaitement proportionnés à la fin.

Voyons donc en quoi consiste cette préparation spéciale à la première communion, à quel âge il est bon de la commencer, et quels moyens prendre pour la réaliser, d'abord au sein de la famille, puis durant les années du petit catéchisme, et enfin pendant le cours du grand catéchisme.

D'abord, que faut-il entendre par préparation eucharistique à la première communion? C'est un travail, constant et progressif, sur l'esprit et le coeur de l'enfant, en vue de lui faire connaître et aimer de plus en plus pratiquement le Dieu de l'Eucharistie, afin qu'il s'en approche pour la première fois très respectueusement, très purement, très joyeusement, et, par suite, très fructueusement. C'est simplement, si vous le voulez, l'enseignement catéchistique ordinaire, mais pénétré, d'un bout à l'autre, de l'esprit eucharistique; éclairé, à chaque leçon, depuis la première jusqu'à la dernière, par les lumineux et chauds rayons qui jaillissent du Soleil d'amour contenu dans la petite hostie de la première communion.

(1) Rapport présenté au Congrès eucharistique de Metz, par le R. P. Durand. Nous croyons faire oeuvre utile en attirant l'attention de nos confrères sur le point si important de *l'éducation eucharistique des enfants*. Ce sujet, d'ailleurs, est à l'ordre du jour: il fait, en effet, partie de la plupart des Congrès eucharistiques.

Quand serait-il bon de commencer à préparer les enfants à leur première communion? Je réponds: le plus tôt possible; dès leur plus tendre enfance. Dans son livre, si plein de théologie et de littérature, intitulé: "*Les petits enfants de cinq ans et au-dessous*," le R. P. Delaporte a un chapitre délicieux intitulé: "Le bras de la mère, premier banc d'école". — On peut dire tout aussi vraiment que le bras de la mère est surtout le premier banc du catéchisme. — Oui, c'est dans les bras de sa mère comme sur ses genoux que le jeune chrétien apprendra pour la première fois que Jésus, le Fils de Dieu et le Fils de Marie, demeure parmi nous dans cette grande maison qu'on appelle une église, qu'il aime beaucoup les petits enfants, et qu'il attend avec impatience le moment de se donner à eux, au jour de la première communion.

A ce sujet, j'aime à citer ce qu'écrivait autrefois Mgr de La Bouillerie, qui ne fut pas en vain nommé le chantré de l'Eucharistie, et qui a été le deuxième président, après Mgr de Ségur, du comité permanent de l'Oeuvre des Congrès eucharistiques; ce pieux évêque disait donc ces paroles, que je voudrais voir gravées en lettres d'or dans la demeure de tous les parents chrétiens: "*La première éducation de l'enfant n'est, à mon sens, et ne devrait être autre chose qu'une préparation assidue au grand acte de la première communion.*"

Mais venons-en à la pratique, et voyons comment on peut apprendre, à de tout petits enfants, à aimer et à servir le Dieu de l'Eucharistie. Laissez-moi vous dire tout simplement ce que je conseille aux jeunes mères de famille, intelligentes et pieuses.

Quoique cette partie de mon rapport semble ne regarder que les dames, cependant elle intéressera, je l'espère, mes chers confrères dans le sacerdoce, qui pourront donner de semblables conseils autour d'eux, et les personnes pieuses appelées à concourir d'une manière ou d'une autre à cette première éducation.

I. — *L'éducation eucharistique des tout petits.*

Je dis donc aux mères chrétiennes: "Dès le jour où vos enfants sont baptisés, c'est-à-dire immédiatement après la cérémonie du baptême ou du moins quelques

jours après, priez votre digne pasteur de consacrer ces chers petits chrétiens au Coeur sacré de Jésus vivant dans la sainte Hostie ; car, ne l'oubliez pas, le baptême est pour l'Eucharistie. Qu'ils soient également consacrés à la très sainte Vierge, à Notre-Dame du Très Saint Sacrement, à qui nous devons la chair et le sang de Jésus.

J'ajoute : "Dès qu'ils peuvent sortir, portés dans vos bras ou traînés en leur voiturette, si vous rencontrez une église au cours de votre promenade, entrez-y, offrez-les de nouveau à Jésus par Marie, et demandez qu'ils aient la grâce de faire, en temps opportun, une bonne, une excellente première communion."

Vous voyez, Messieurs, que je m'y prends de bonne heure, de très bonne heure, pour préparer les enfants à la première communion. Je commence dès le jour du baptême, et bien avant que perce en eux la plus petite lueur de raison. Vous me direz peut-être : mais à quoi cela sert-il ? Cela sert tout bonnement à ravir le Coeur de Jésus, qui comble de bénédictions les mères à cause de leur simplicité, et les enfants à cause de leur innocence.

Mais j'arrive à une leçon de pédagogie eucharistique que vous trouverez peut-être plus pratique. — Voilà ces chers bébés devenus grands : ils ont 3, 4 ou 5 ans. Aux heureuses mères de ces petits anges je dis : "Voulez-vous qu'ils restent des anges, mettez-les souvent en contact avec le Roi des anges, faites-leur désirer déjà le Dieu des anges. Vous pouvez dès à présent leur donner des instructions sublimes et leur inspirer des pratiques de piété excellentes ; et cela, on ne peut plus facilement. "D'abord, apprenez-leur à prononcer les noms de Jésus et de Marie avant même, s'il est possible, ceux de papa et de maman.

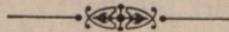
"Dites-leur que Jésus, c'est le Dieu qui a fait le ciel et la terre ; que Jésus est mort pour nous sur une croix ; qu'il est ressuscité, qu'il est au ciel, mais aussi sur la terre. Répétez-leur à satiété que l'église, c'est la maison du bon Jésus et que Jésus est dans le Tabernacle. Un jour que vous serez seules avec eux dans l'église, vous leur montrerez de plus près cette humble demeure où réside Jésus et leur direz que la lampe qui brûle non loin de là est le signe de sa présence.

“Faites-les assister à la messe un jour ou l'autre, et dites-leur de bien regarder ce que fait le prêtre à l'autel, particulièrement au moment de l'élévation et de la communion. Excitez au besoin leur petite curiosité déjà si vive; demandez-leur s'ils ont bien vu la blanche hostie? Qu'est-ce qu'il y a dans l'hostie? — Qu'est-ce que les communiants ont reçu dans leur bouche et dans leur coeur? — Demandez-leur s'ils ne seraient pas heureux de recevoir aussi le petit Jésus comme vous le recevez vous-mêmes à la sainte Table? — Et vous serez émerveillées des réponses qui jailliront de leurs lèvres mi-gnones.”

Eh bien! Messieurs, croyez-vous que ces petites leçons de choses soient difficiles à donner aux enfants, et doutez-vous un instant qu'elles ne doivent avoir une grande influence non seulement sur la bonne préparation lointaine de ces chers petits à la première communion, mais encore sur toute leur vie chrétienne et pieuse? — Pour moi, je n'en doute pas, et je suis profondément convaincu que, si beaucoup d'enfants ne profitent pas mieux de leur première communion, et si tant d'hommes laissent plus tard de côté leurs pratiques religieuses, c'est qu'ils n'ont pas été pénétrés de l'esprit chrétien dès leur petite enfance, et que leurs premières impressions n'ont pas été assez eucharistiques.

C'est pourquoi, voulant vous faire partager ma conviction, je vous demande la permission d'insister encore sur ce sujet, et de vous montrer plus sensiblement les fruits délicieux de l'éducation eucharistique au point de vue de la préparation à la première communion.

(A suivre.)



MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 900 à 1200, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)

Le Mouvement Autour du Décret

— SUR —

La Première Communion.

L'immense mouvement d'idées et le grand ébranlement créé par l'apparition du Décret sur la 1ère Communion continuent à se dessiner de plus en plus puissamment. Nous serions infinis, à citer toutes les Instructions épiscopales et à rapporter tous les faits.

Partout l'épiscopat s'occupe de l'application immédiate du décret de Pie X. Les ordonnances qui se multiplient sont toutes à peu près du même type. Elles établissent d'abord la *communion privée* dans les mêmes termes que le décret : c'est l'essentiel. La plupart des évêques ont institué une *communion solennelle* qui se fera vers onze ou douze ans, et pour laquelle on exigera que les enfants assistent au catéchisme jusqu'à cet âge. Beaucoup d'évêques prévoient aussi des communions *générales*, mais sans solennité, plusieurs fois l'année, entre la communion privée et solennelle.

Il nous semble que, dans l'ensemble, ces ordonnances concilient admirablement et l'esprit du décret et le besoin d'assurer la continuation de l'instruction religieuse des enfants.

Désormais, le Décret "*Quam Singulari*" peut être considéré comme tout à fait prêt à entrer dans la pratique générale. Il apportera des bienfaits immenses à la vie religieuse du peuple, quand il sera complètement appliqué et harmonisé avec l'enseignement catéchistique, les oeuvres de jeunesse, etc.

En attendant ce développement complet, on peut déjà constater les effets immédiats que voici : il a arrêté net le courant dangereux qui tendait à retarder la première Communion, même au delà des douze ans ; il a rompu net avec la mentalité qui envisageait l'admission à la

Table eucharistique comme un brevet et un prix à la fin d'un cours catéchistique, et avec la routine qui, dans trop de cas, avait permis de réduire la "fête" de la première Communion à une parade, à un beau repas, et même — triste ironie — un banquet d'adieu par lequel le jeune garçon prenait congé de l'Église.

Après les Extraits donnés le mois dernier, nous voulons cependant mettre encore sous les yeux de nos lecteurs plusieurs documents importants qui les édifieront sur le mouvement dont nous parlons.

§ 1. — AU CANADA

De S. G. Mgr Bruchési :

Il n'a pas besoin de longs commentaires. Il est lumineux et à la portée de tous. Les objections que pouvaient susciter certaines habitudes introduites depuis longtemps ont même été prévues et réfutées. C'est le complément de l'enseignement de Notre Très Saint-Père le pape Pie X sur l'Eucharistie et la Communion. Nous l'accueillons comme le décret libérateur des dernières notions inexactes, des dernières pratiques erronées qui restaient encore touchant la participation de tous les fidèles au plus auguste des sacrements. Le jansénisme, cause de tant de maux dans l'Église, vient d'y recevoir son dernier coup.

Dorénavant, l'invitation pressante adressée par le Christ à tous les fidèles de manger sa chair et de boire son sang s'ils veulent posséder la vraie vie, sera mieux écoutée. Les âmes seront unies plus tôt et plus fortement au Sauveur, et l'on comprendra enfin que Jésus dans son Eucharistie ne nous a pas légué la récompense de la science ou de la vertu, mais l'aliment surnaturel destiné à entretenir en nous la vie divine de la grâce.

Ainsi donc, dès que leur intelligence aura appris de la bouche de leurs père et mère, du prêtre ou de leurs maîtres les vérités essentielles de la religion, les petits enfants seront conduits à Jésus qui les appelle. L'âme bien souvent encore ornée de la grâce du saint baptême, ils se nourriront du pain sacré. Ils en goûteront la céleste douceur. Le banquet divin aura pour eux des attrait puissants. Ils y retourneront souvent, et y puiseront des grâces de lumière pour mieux comprendre leurs devoirs, et des grâces de force pour s'en acquitter. Ils seront armés contre les passions dès qu'elles se lèveront pour leur faire la guerre. Tous jeunes encore, ils livreront de beaux combats d'où ils sortiront victorieux. Ils

nous est doux de penser qu'ils se conserveront purs, et s'il leur arrive de faire des chutes, ils sauront se relever promptement. Ils seront, en un mot, de parfaits disciples du Christ. Ils pourront dire avec saint Paul, que le Christ vit vraiment en eux, et si le Christ est en eux qui sera contre eux?

C'est une ère nouvelle, ce nous semble, qui commence partout dans l'Eglise avec ce Décret béni, et nous éprouvons un grand bonheur à le recevoir et à le promulguer au lendemain de nos belles fêtes eucharistiques.

De S. G. Mgr Emard :

Les petits enfants, qui ont toujours été dans l'Eglise la portion chérie par excellence du troupeau de Jésus-Christ, ne pouvaient pas être plus longtemps délaissés sous le pontificat de celui qui s'est promis de restaurer toutes choses dans le Christ. Il a voulu d'un geste sublime donner à Jésus Eucharistique l'enfance toute entière. Sans rien changer aux enseignements traditionnels de l'Eglise, au contraire, réajustant avec la doctrine elle-même, des prescriptions et des usages d'ailleurs toujours préservés dans leurs parties essentielles, en un mot interprétant avec le coeur même de Jésus-Christ, ce qui est et ce qui doit être l'expression de sa volonté et de son amour, il a rendu pleinement l'enfant au Christ et le Christ à l'enfant : "*Sinite parvulos venire ad me*" (Marc IX, 13).

Ces enfants appartiennent à Dieu par le baptême. Ils ont la grâce qu'ils ne peuvent pas perdre jusqu'à ce que s'ouvre leur raison, à l'âge dit de discrétion. Mais à ce moment-là, pour eux commence la vie plus personnelle, par conséquent la lutte avec la victoire ou la défaite. Donc, il leur faut à eux aussi la nourriture qui soutient et fortifie. Il leur faudra même bientôt le remède qui ranime et qui guérit, il leur faut l'Eucharistie....

L'Eucharistie, *vinum germinans virgines*, sera pour l'enfant la gardienne de sa pureté. Et parceque l'enfant aura communié et qu'il devra communier bientôt, il saura tout de suite ce que c'est que d'être bon et comprendra qu'il faut le demeurer, et les bonnes habitudes prendront tout de suite racine dans son coeur sous l'influence eucharistique. Il s'accoutumera à la piété, à l'obéissance, au travail. Et, pourquoi ne le dirions-nous pas, les enfants sur lesquels Notre-Seigneur a jeté un regard de prédilection spéciale, qu'il s'est choisis d'avance pour se les attacher plus tard d'une façon plus étroite à son service, sentiront leur vocation s'affirmer et s'affermir à chaque communion nouvelle et ils la garderont avec un soin jaloux....

Réjouissez-vous, nos très chers frères, de ce geste sublime de Notre Saint-Père le pape, qui vient tout-à-coup de répandre dans vos demeures, par le moyen de vos petits enfants, des

flots de joie et de bonheur. Songez donc que ces petits enfants vont être pour vous, comme autant de porte-Dieu, de ciboires vivants, que par eux Jésus sera toujours présent dans vos maisons. Pensez aussi au nombre incalculable de communions, les plus saintes que l'on puisse supposer, qui vont se faire désormais pour la gloire de Dieu et pour le bien de son Eglise. C'est bien le cas vraiment où s'applique la touchante parole de la sainte liturgie : *"Ecce panis Angelorum"*.

Jésus devient véritablement le pain des anges sur la terre. Mais, nos très chers frères, dans ce même décret du pape, dont les enfants sont l'objet, il est aussi question des parents et des devoirs qui leur incombent en cette matière si importante de la communion de leurs enfants.

En même temps que le pape rend à ceux-ci le plein exercice de leurs droits spirituels, il indique aux autres, d'une façon générale, il est vrai, mais très claire, l'obligation qui pèse sur eux de faire ce que nous appellerons l'éducation eucharistique de leurs enfants. Et tout de suite, nos très chers frères, nous vous disons qu'il en est fait de cette formule, malheureusement trop répandue dans un grand nombre de familles, que l'enfant ayant fait sa première communion, a fini école et catéchisme. C'est le contraire qui devient la vérité. Avec la première communion possible et même obligatoire dès l'âge de raison, commence pour l'enfant l'obligation de s'instruire graduellement de la religion afin d'être, chaque fois qu'il communiera dans la suite, muni de la science conforme à son âge. Et c'est aux parents qu'il appartient en premier lieu de voir à ce que cette instruction religieuse ne manque jamais à leurs enfants. Et pour cela, c'est un devoir très grave de ne confier ceux-ci qu'à des écoles où le catéchisme est enseigné régulièrement, et de ne pas les retirer de l'école avant qu'ils aient pu acquérir la connaissance du catéchisme dans son entier....

En dehors du catéchisme proprement dit, il y a aussi tout un travail de formation spirituelle qui commence pour ainsi dire dès le baptême et couvre toute la période de l'enfance. Il est surtout du ressort de la mère. Ce travail est constant et progressif. Il se fait de lui-même si la mère est pieuse, et à l'insu de l'enfant qui cueille tout sur les lèvres et dans les regards de sa maman.

L'enfant n'est pas lent à comprendre le langage maternel. L'influence de la grâce s'exerce en lui, formant comme une seconde nature qui le rend apte à saisir le sens des mots, des petites prières, des gestes qu'on lui fait répéter. Il est remarquable même combien, si le père et la mère sont vraiment chrétiens, les enfants d'eux-mêmes cherchent à les imiter dans leurs actes religieux à la maison, demandent de bonne heure à les suivre à l'église, et veulent se faire expliquer tout ce qu'ils

voient. Il faut s'emparer de tous ces petits détails, qui expriment ce que nous pourrions appeler l'instinct eucharistique, et s'en servir pour diriger tout doucement l'enfant vers l'épanouissement de sa raison, alors que le père et la mère se diront d'un commun accord: notre enfant comprend bien maintenant, il serait capable de communier. Cet enfant saura très bien faire délicieusement le signe de la croix, réciter de charmantes petites prières, faire des exercices de piété véridique, montrer en un mot qu'il sait très bien ce que c'est que le bon Dieu, et ce que c'est que de le recevoir dans la communion. Dès lors, pieux parents, et vous surtout mères chrétiennes, c'est à vous qu'il appartiendra pratiquement de reproduire la scène si suave de l'Évangile, où il est dit que les mères amenaient leurs petits enfants à Jésus, afin que de sa main divine il pût les toucher et les bénir. Plus heureuses encore que les femmes de la Judée, après les avoir fait bénir et au besoin absoudre par le prêtre qui les aura confessés, vous conduirez vos enfants jusqu'à la table sainte où, à vos côtés et avec vous, ils recevront sur leurs lèvres et dans leur cœur ce Jésus, que vous leur aurez appris à connaître et à aimer.

Comme le divin Sauveur lui-même, ces enfants, soumis à leurs parents et à ceux qui sont les dépositaires ou les suppléants de leur autorité, croîtront en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, à la faveur des communions reçues fréquemment, pendant qu'à la maison, à l'école et à l'église, sous l'action commune des parents, des maîtres et du prêtre, leur instruction religieuse se développera graduellement, de manière à toujours correspondre à la capacité de leur âge. Et ainsi la première communion reçue dans toute la pureté de leur âme, au début même de leur vie raisonnable, sera pour eux, non plus le terme et comme la récompense d'efforts accomplis, et d'études poursuivies durant des années de privations spirituelles, mais au contraire le principe et le point de départ d'une existence tout imprégnée de l'atmosphère divine créée et entretenue par la présence habituelle de Jésus Eucharistique.

De la bouche et du cœur de tous ces enfants montera vers le ciel porté par leurs anges gardiens, l'hommage parfait de la gloire et de l'amour: "*Ex ore infantium... perfecisti laudem tuam Domine*" (Matth., XXI, 16).

De S. G. Mgr Brunault :

Au magnifique Congrès eucharistique de Montréal que le cardinal Vannutelli a présidé avec tant de dignité et d'autorité, Son Eminence disait à la première séance sacerdotale, le jeudi 8 septembre, "que le récent décret du Pape complétait heureusement celui de la communion quotidienne, qu'il fallait donner aux plus jeunes enfants le pain des anges et rompre ainsi avec les idées jansénistes." Et c'est bien cela.

Le décret "*Quam singulari*" couronne l'oeuvre de rénovation eucharistique réalisée par N. S. P. le Pape Pie X. Il est le complément naturel du décret de 1905, "*Sacra Tridentina*" sur la communion fréquente et quotidienne. Les âmes s'égarèrent loin du Christ : Pie X, le restaurateur universel de l'Église, le pape de l'Eucharistie, le pourvoyeur providentiel de la sainte table, leur fait reprendre le contact divin ; elles mouraient de faim : il leur offre le pain de vie. La citadelle chrétienne était assiégée par mille ennemis, comme le couvent des moniales d'Assise l'était par les Sarrasins au temps de sainte Claire, et voici que, suivant l'exemple de la Sainte, le blanc vieillard du Vatican apparaît au monde tenant la divine hostie qui met en fuite les barbares ; du haut des fenêtres de son palais, il invite les grands et les petits à la recevoir et ne cesse de répéter dans l'orage que l'Hostie est le Salut du monde : *O salutaris hostia!*

Soyez béni, Très Saint Père, pour la joie et la gloire que vous donnez au Coeur de Jésus dans son tabernacle ! Soyez béni pour les âmes de plus en plus nombreuses qui, grâce à vous, connaissent aujourd'hui les douceurs de la communion quotidienne ! Soyez béni pour les millions d'enfants que l'on tenait jusqu'ici éloignés de l'autel et qui désormais recevront aussi souvent qu'ils le désireront, à l'aube de leur vie, dans un coeur pur, le Sauveur Jésus, seul capable de les préserver de la flétrissure du vice et de les préserver de tout mal ! Soyez béni, enfin, pour toutes ces foules que vous ne connaissez pas ici-bas, mais que vous verrez du haut du ciel se nourrir du pain eucharistique et y puiser le principe de la vie bienheureuse. Hosanna ! à celui qui vient au nom du Seigneur !

De S. G. Mgr Archambault :

Le décret *Quam singulari* sur l'âge d'admission des enfants à la première communion a été accueilli, dans le diocèse, non seulement avec une parfaite soumission aux ordres et aux directions du Saint-Siège Apostolique, mais encore avec une joie non dissimulée. Prêtres et fidèles ont compris que ce décret, à la fois doctrinal et disciplinaire, renversait enfin la barrière élevée depuis trois siècles, par l'erreur et le préjugé, entre l'enfance et Notre Seigneur Jésus-Christ. On verra désormais se reproduire, sous nos regards attendris, les touchantes scènes du récit évangélique qui nous montre les petits enfants de la Judée et de la Galilée se groupant autour du Sauveur, se jetant entre ses bras avec une simplicité pleine de charmes, reposant avec abandon sur son divin coeur.

Des communions générales d'enfants ont eu lieu déjà dans plusieurs paroisses. Celle du 4 novembre, à Joliette, a été particulièrement impressionnante. Plus de 600 enfants, au-dessous de 10 ans, se sont approchés de la Sainte Table, accompagnés, pour la plupart, de leurs parents. Notre Très

Saint-Père le Pape Pie X, informé de cette belle cérémonie que j'avais tenu à organiser à l'occasion du 3ème centenaire de la canonisation de saint Charles Borromée, titulaire de l'église cathédrale, envoya, par cablogramme, sa paternelle bénédiction, "avec effusion de cœur", aux petits enfants et à leurs parents.

Dans beaucoup d'autres paroisses, un grand nombre d'enfants ont fait leur première communion privément. La plupart de ces enfants continuent à recevoir fréquemment le pain des anges qui conservera leur innocence, fortifiera en eux les vertus infuses reçues au baptême et les préparera à une vie chrétienne sérieuse et vraiment virile.

Je n'ai donc qu'à remercier Dieu d'avoir lui-même aplani les voies et d'avoir rendu aussi facile la mise en pratique d'un décret qui, au premier abord, semblait devoir offrir des obstacles du côté des parents.

§ 2. — EN FRANCE

Dans son remarquable mandement sur le Décret "*Quam Singulari*", après avoir exposé et expliqué "la vive et profonde émotion" suscitée en France par le Décret, Mgr Amette rappelle que "c'est aux pensées de la foi qu'il faut demander la réponse à ces craintes", et ajoute :

Nous croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi Pierre et ses successeurs, non seulement pour enseigner son Eglise, mais aussi pour la gouverner, et qu'il leur a promis sa divine assistance pour accomplir leur mission. Lors donc que le successeur de Pierre donne à l'Eglise entière des ordres qu'il juge utiles au bien des âmes, qui de nous oserait s'estimer plus éclairé et plus sage que lui ?

Nous croyons que "qui écoute le Vicaire du Christ écoute le Christ et le Père qui l'a envoyé". Lors donc que le Pasteur suprême appelle non seulement les brebis, mais les agneaux du troupeau, à s'approcher de Jésus, c'est Jésus lui-même qui les appelle : qui de nous aurait la témérité de les tenir éloignés ?

Nous croyons enfin que, par l'Eucharistie, le Fils de Dieu agit directement sur les âmes, les remplissant de sa vie, les pénétrant de sa vertu. Partant, quel bienfait ne sera-ce pas pour les âmes d'enfants d'être mises plus tôt en contact avec lui ? Si elles lui apportent plus d'innocence, son action sur elles ne sera-t-elle pas plus aisée et plus efficace ? Avec la tendre piété si facile au premier âge, elles s'ouvriront à lui comme la fleur à la rosée du matin, et il versera en elles une vie surnaturelle, plus abondante et plus forte.

Sa Grandeur insiste ensuite sur la nécessité d'une "culture sérieuse et persévérante" pour développer la vie surnaturelle dans l'enfant, sur la préoccupation dont s'est inspiré l'épiscopat français d'assurer la fréquentation des catéchismes par le maintien de la "solemnité traditionnelle de la première Communion", à l'âge accoutumé, "autant qu'il se pourra".

La lettre se termine par des conseils paternels au clergé de Paris auquel l'application du Décret imposera "un surcroît considérable de labeur et de peine", aux maîtres et maîtresses des écoles libres, aux catéchistes volontaires, "dont le concours devient plus nécessaire et plus précieux que jamais", et enfin aux parents, auxquels "tout d'abord incombe l'obligation de conduire à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dès qu'ils ont acquis le discernement nécessaire, les chers enfants que Dieu leur a confiés".

De S. G. Mgr Gauthey, Evêque de Nevers :

Peu à peu, on s'est mis en face des prescriptions du Souverain Pontife; on les a étudiées; on a commencé à comprendre qu'on pourrait les mettre en pratique sans tout détruire. Les objections qui paraissaient formidables, prises corps à corps, ont perdu leur aspect terrifiant. Les avantages, auxquels on avait d'abord peu songé, sont apparus considérables. Si bien que le clergé s'est vite ressaisi, et il s'est décidé à se mettre à l'oeuvre, vaillamment, avec entrain. Les fidèles restent encore sous l'influence des motifs de sentiment plus tenaces que les motifs de raison. Mais dans les familles vraiment chrétiennes on s'est vite rendu, et il y aura peut-être parfois à modérer plutôt qu'à pousser en avant. Récemment, nous avons eu l'occasion de donner la sainte Communion pour la première fois à quelques enfants. Ce fut tout à fait simple: ni clergé, ni voiles, ni illuminations. Mais on vit ces petits à la sainte Table, entre leurs pères et leurs mères. Les parents, après avoir communié, ou avant de recevoir l'hostie sainte, se détournaient un peu avec sollicitude pour voir comment la petite fille ou le petit garçon se comporterait. Ce tableau de la sainte famille, ces regards émus, cette simplicité, ce rayonnement d'innocence des petits, c'était émouvant jusqu'aux larmes. Quelques heures plus tard, je voyais un père de famille et je lui demandai: "Votre petite fille n'a-t-elle pas été trop émue? — Oh! Monseigneur, me répondit ce chrétien, nous l'avons été beaucoup, elle et nous, et nous avons eu sur les lèvres, ma femme et moi, la même réflexion: cela vaut peut-être bien l'autre manière."

De S. G. Mgr de Cabrières, Evêque de Montpellier :

N'ayons pas de regrets inutiles; si notre imagination nous rappelle le tableau gracieux de ces premières commu-

nions nombreuses où jeunes garçons, sous des vêtements tout neufs, et jeunes filles, vêtues, couronnées et voilées de blanc, se rendaient à l'église, en chantant des cantiques, ne laissons pas la poésie l'emporter sur les principes solides de la foi.

Tout ce décor, qui plaisait aux yeux et charmait le regard de parents ou d'amis parfois peu religieux ou même hostiles à la religion, il est remplacé, grâce à l'éloquence émue du Décret pontifical, par de plus hautes et plus nobles pensées. Si le dehors était charmant, combien l'intime des âmes est maintenant représenté avec plus de suavité et d'onction !

C'est "l'innocence certaine du premier âge", c'est "la candeur ravissante de ces fleurs vivantes, que nul souffle mauvais n'a ternies; c'est l'âme, dans la fraîcheur naissante de ses facultés, qui sont placées devant nous; autant de tableaux que nous ne pouvons considérer ni sans envie, ni sans un pénible retour sur les fâcheuses expériences que nous avons faites de notre propre faiblesse, devant la connaissance et la séduction du péché !

Y a-t-il, humainement, des moyens de protéger longtemps l'innocence des enfants, leur naïve ignorance, le parfum qui s'échappe de leurs coeurs encore sans souillures ?

On n'en connaît pas; on se résigne aux flétrissures, que l'on juge inévitables; et il y a même des pères de famille, peut-être même quelques mères qui affectent de voir un progrès nécessaire dans la révélation, si prématurée soit-elle, du mal et de ses funestes attraits !

Mais l'Eglise a de la pureté des âmes une tout autre idée ! Elle ne nie ni la possibilité du péché, ni la force des passions, si promptes à s'éveiller, ni l'extrême difficulté de vivre quelque temps, ici-bas, sans apprendre qu'il y a, çà et là, de la boue, et que cette boue, loin de faire horreur, excite parfois une honteuse curiosité. L'Eglise sait tout cela et, formée d'êtres humains, elle ne s'étonne pas du contraste qui existe entre les saines aspirations des plus nobles esprits et les humiliantes tentations, que ces esprits d'élite ne parviennent pas toujours à surmonter.

Il n'y a vraiment qu'un moyen, c'est de garder intacte au delà des âges périlleux, — et à vrai dire au delà de tous les âges, aussi longtemps que dure la vie — ces semences foncières, si l'on peut dire, jetées dans l'âme des enfants par des parents vertueux, accoutumés à condamner et à combattre le mal au dedans de leur propre conscience. Et cela même n'est efficace que s'il s'y joint un effort personnel des enfants eux-mêmes pour se détourner de ce qu'ils soupçonnent être mauvais.

Or, cet effort ne viendra jamais comme un effet de la crainte; ce sera toujours un effet de l'amour !

§ 3. — EN BELGIQUE

Instructions pratiques de NN. SS. les Evêques de Belgique
sur l'Application du Décret.

I — COMMUNIONS PRIVÉES

I.—Le Décret *Quam singulari Christus amore*, publié sous la date du 8 août de cette année par la Sacrée Congrégation des sacrements, avec l'approbation du Souverain Pontife, rappelle au clergé et aux fidèles que les enfants arrivés à "l'âge de discrétion" sont soumis au double précepte de la confession et de la communion annuelle.

II.—Pour être admis à communier, l'enfant n'est pas tenu de posséder une connaissance complète et parfaite de la doctrine chrétienne; il suffit qu'il saisisse, selon sa capacité, les mystères de la foi nécessaires de nécessité de moyen, et qu'il sache distinguer le Pain eucharistique du pain ordinaire et matériel, de manière à pouvoir s'approcher du Saint Sacrement de l'Eucharistie avec la dévotion que comporte son jeune âge.

En conséquence, trois conditions sont nécessaires et suffisantes chez l'enfant pour lui donner accès à la sainte communion :

Première Condition : *L'état de grâce*. — Le but principal du Décret est d'obtenir que les enfants fassent leur Première Communion dans leur état d'innocence baptismale et de leur faire trouver dans le Pain eucharistique, selon le vœu du Concile de Trente, "l'antidote qui délivre des fautes quotidiennes et préserve des péchés mortels."

Seconde Condition (1) : *Une instruction suffisante*. — Il faut et il suffit que l'enfant sache et comprenne, de son mieux, qu'il a été créé par Dieu; que ce Dieu, créateur et souverain maître de toutes choses, est un seul Dieu; qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que la seconde personne de la Sainte Trinité, Dieu le Fils s'est fait homme pour nous, a souffert et est mort sur la croix pour nous sauver; enfin, que l'homme qui, avec la grâce de Jésus-Christ, fait le bien en observant la loi de Dieu, sera récompensé par Dieu au paradis, tandis que l'homme qui fait le mal en désobéissant à la loi de Dieu et meurt en état de péché mortel, sera privé de la vue de Dieu au paradis et éternellement puni en enfer.

Il faut et il suffit que l'enfant sache, en outre, et comprenne, selon sa capacité, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est réellement présent dans la Sainte Eucharistie, avec son corps

vivant, avec son âme, avec sa divinité, tel qu'il est glorieux dans le ciel; qu'il a daigné se faire la nourriture de nos âmes et que c'est le prêtre qui, à l'autel, lorsqu'il célèbre la messe et prononce les paroles de la consécration, changé le pain et le vin au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Troisième Condition : *La dévotion.* — Il faut que, connaissant l'amour que lui porte notre divin Sauveur et le désir qu'il a de s'unir à lui dans la sainte Communion, l'enfant désire à son tour s'approcher de Jésus et lui témoigner sa vénération et son amour.

La dévotion ainsi comprise est ce que le rituel romain appelle "le goût du Très Saint Sacrement".

III.—Qui a qualité pour juger si les conditions susdites se vérifient chez l'enfant et s'il peut, en conséquence, être admis à communier d'une façon privée?

Les parents chrétiens et le confesseur.

En premier lieu donc, les parents chrétiens ou, à leur défaut, ceux qui les remplacent dans l'oeuvre de l'éducation religieuse de leur enfant, le prêtre qui leur enseigne le catéchisme, les instituteurs et institutrices vraiment chrétiens.

En second lieu, le confesseur.

La reconnaissance officielle de ce droit des parents leur impose le devoir corrélatif de prendre à coeur, dès le plus bas âge, l'éducation et l'instruction religieuse de leurs enfants et de leur inculquer des habitudes chrétiennes appropriées à leur âge.

En conséquence, nous avertissons les mères chrétiennes et les pères chrétiens qu'ils doivent s'appliquer eux-mêmes et avec l'aide de l'instituteur et de l'institutrice, sous la direction du clergé :

a) A donner, le plus tôt possible, à leurs enfants les premières notions morales et religieuses qui les préparent à la réception fructueuse des Sacrements;

b) A les conduire à confesse dès qu'ils ont atteint l'âge de discrétion;

c) A leur faire fréquenter la messe, le dimanche et les jours de fête d'obligation;

d) A leur inspirer, le plus tôt possible, la piété envers le Saint Sacrement de l'Eucharistie et à les conduire, en privé, à la Table Sainte aussitôt qu'ils sont dans les conditions voulues pour pouvoir communier.

Les mêmes exhortations s'adressent aux supérieurs et aux supérieures des Séminaires, des collèges, des pensionnats, des orphelinats et des asiles, en un mot, de toutes les institutions qui abritent des enfants ou des jeunes gens des deux sexes.

Le confesseur qui admet un enfant à la Première Communion doit, au préalable, se faire présenter l'extrait de baptême de cet enfant. La Première Communion faite, il en

informera le curé de la paroisse, afin que l'enfant soit inscrit, conformément aux prescriptions du Rituel romain, sur le *Liber status animarum*, parmi les communians de la paroisse.

En union avec Notre Saint-Père le Pape, nous souhaitons vivement que les enfants et les jeunes gens de nos familles chrétiennes contractent de bonne heure la pieuse habitude d'assister tous les jours à la messe et d'y communier.

IV.—Rien ne dispose mieux les enfants à la communion fréquente et même quotidienne que la pratique habituelle de la confession.

Aussi exhortons-nous le clergé à habituer tous les enfants, dès l'âge de raison, à se confesser souvent.

Nous lui faisons un devoir d'instituer à leur intention, au moins tous les deux mois, une confession générale.

V.—Le clergé paroissial et les supérieurs des maisons d'éducation organiseront chaque année plusieurs communions collectives, auxquelles sont invités à prendre part non seulement les enfants qui feront à cette occasion leur Première Communion privée, mais aussi ceux qui déjà auparavant, avec l'assentiment de leurs parents ou de leur confesseur, se sont approchés de la Table Sainte en particulier.

VI.—Les curés et les prêtres qui ont charge d'âmes sont obligés de veiller à ce que les enfants aptes à communier reçoivent le saint Viatique lorsqu'ils sont en danger de mort.

En cas de décès, l'enterrement de ces enfants se fera selon le rite des adultes.

II — COMMUNION SOLENNELLE

I.—Le clergé paroissial organisera, chaque année, à l'époque où avait lieu jusqu'à présent la Première Communion, une communion générale et solennelle des enfants.

Seul le clergé paroissial est autorisé à l'organiser dans les paroisses.

II.—Les supérieurs et supérieures des maisons d'éducation organiseront de même, chaque année, à l'intention de leurs élèves, une communion solennelle.

III.—La cérémonie sera précédée d'une retraite. Le jour de la solennité, les enfants renouvelleront publiquement les promesses du baptême et se consacreront à la Très Sainte Vierge Marie.

IV.—Le Décret *Quam singulari Christus amore* n'exige de l'enfant, avant sa Première Communion privée, qu'une instruction religieuse rudimentaire. Mais la religion chrétienne et l'Eglise imposent à tout homme l'obligation grave de connaître, dans son ensemble et aussi bien qu'il le peut,

la doctrine chrétienne. L'enfant qui a été admis à communier a contracté envers Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a daigné se donner à lui dans la sainte communion une obligation nouvelle de reconnaissance et d'amour de mieux connaître et de mieux pratiquer ses divins enseignements.

Aussi le Décret pontifical rappelle-t-il avec insistance à tous ceux à qui incombe la responsabilité de l'éducation de l'enfance que c'est pour eux un devoir très grave de faire fréquenter par les enfants qui ont déjà communiqué en particulier les leçons publiques du catéchisme.

En conséquence, les curés ne pourront admettre à la Première Communion solennelle que les enfants qui auront fréquenté, durant deux années au moins, le catéchisme paroissial.

Chaque évêque déterminera, pour son diocèse, l'âge auquel les enfants fréquenteront ce catéchisme.

III — MESURE TRANSITOIRE

A l'intention des enfants qui ont atteint l'âge de discrétion, mais n'ont pas encore communiqué, le clergé établira un catéchisme spécial.

A cet effet, tous les deux mois, à l'occasion de la confession générale des jeunes enfants, il donnera durant trois jours, un catéchisme sur les notions les plus fondamentales de la religion chrétienne et sur la Sainte Eucharistie.

A cette occasion, les parents, le catéchiste et le confesseur pourront plus aisément juger quels sont les enfants admissibles à la communion privée.

IV — LECTURE ANNUELLE DU DÉCRET

Le Décret *Quam singulari Christus amore* sera lu aux fidèles, chaque année, le quatrième dimanche du Carême.

§ 4. — EN ITALIE

Le cardinal-archevêque de Milan vient d'adresser à son clergé et à ses fidèles une belle lettre pastorale sur ce Décret, à l'occasion de la clôture des fêtes en l'honneur de saint Charles Borromée.

L'éminent prélat salue comme "providentiel" le récent Décret "qui, expliquant particulièrement les dispositions du quatrième Concile de Latran, appelle à la Table sainte les enfants de 7 ans pour offrir à Jésus... ces cœurs purs".

"Les cœurs purs des petits enfants, enrichis de cette grâce qu'apporte toujours la sainte Eucharistie, — *mens impletur gratia*, — pourront se conserver chastes plus longtemps." Il y aura, en outre, à cela cet avantage, que "la Première Communion ne sera pas la dernière, ou à peu près", "comme il advient trop fréquemment".

Pour résumer, voici "les fruits exquis" du nouveau Décret: "Première Communion faite plus dignement, — pureté de coeur conservée plus longtemps, — prière plus digne et plus agréable à Dieu, — sainte habitude de fréquenter les sacrements, et qui, une fois prise, pourra se conserver en plusieurs cas, durant la vie entière."

On se retranche derrière "l'âge de discrétion". Le cardinal Ferrari l'explique par le texte même du Décret, d'après lequel "l'âge de discrétion est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire *vers la septième année, soit au-dessus, soit même un peu au-dessous de cet âge*".

La difficulté la plus grave, la seule même que l'on pourrait faire, c'est que, "dans un âge si tendre, les enfants ne sont pas bien préparés et que, ensuite, après avoir fait leur Première Communion, ils abandonneront le cours de catéchisme".

On pourrait répondre tout de suite à ces cris alarmistes, en faisant observer que le Pape n'agit pas sans raison. Il gouverne l'Eglise, non pas seulement en Italie et en Espagne, mais dans le monde entier. Il exerce, en outre, sur tout le troupeau du Christ, un pouvoir de juridiction universel et immédiat. On peut donc se fier à lui, on le sait, si, malgré des inconvénients qu'il a certainement pesés, il a jugé bon de passer outre.

Par conséquent c'est, pour chacun de nous, un devoir de lui obéir: "Par là, nous montrerons au monde que la sainte Eglise est toujours la *castrorum acies ordinata*: c'est là ce qui formera toujours la force de l'Eglise et, bon gré, mal gré, fera la confusion de ses ennemis."

Mais il faut prendre les objections corps à corps et en finir. Eh bien donc:

"Les enfants de 7 ans ne sont pas encore préparés."

"Que leur manque-t-il pour cela?"

"Trois choses y suffisent: être en état de grâce, être à jeun, savoir ce que l'on va recevoir."

Ne parlons pas des deux premières conditions. Pour la troisième, "savoir ce que l'on va recevoir ne veut pas dire savoir toute la doctrine chrétienne"; c'est assez que l'enfant, "possédant les notions les plus élémentaires sur les deux mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation, sache que dans l'Eucharistie il reçoit Jésus-Christ, et le sache parce que la sainte Eglise le lui enseigne."

—Mais, après la Première Communion, les enfants abandonneront leurs pratiques religieuses et n'étudieront plus le catéchisme.

—Il est vrai, jusqu'ici cela a souvent eu lieu. Pourquoi? Parce que, en un âge plus avancé, le respect humain avait

plus de prise; parce que "ayant alors appris tout son catéchisme, l'enfant se considérait," — ou plutôt on le considérait, — "comme dispensé" de s'en occuper désormais, "en sachant assez" ou le croyant.

Aucun de ces motifs ne subsiste maintenant, si l'on applique le Décret. Aussi le cardinal de Milan attend-il des nouvelles mesures de Pie X "une plus longue persévérance au catéchisme".

Dans les dispositions qui suivent, le cardinal Ferrarî ordonne que, "à partir de janvier prochain, on admette à la communion les enfants de 9 ans", et déclare qu'il est à désirer qu'on puisse en admettre dès l'âge de 8 ans. "Pendant le temps pascal les enfants de 7 ans pourront faire leur Première Communion," en observant toutefois les règles de prudence et de discrétion qui demanderaient "de la différer ou encore de l'avancer d'un an, selon les cas".

"Comme il est doux, s'écrie l'éminent prélat, de penser que l'ennemi des âmes et de Notre-Seigneur ne sera pas le premier à prendre possession du cœur des tout petits, et qu'ils pourront recevoir Jésus-Christ lui-même dans le sacrement de l'Amour." Il y a là un "gage d'espérance pour l'avenir".

Disons-le bien en terminant, ce que le Pape a voulu considérer dans l'âme qui s'éveille à la raison, c'est la nature humaine avec ses faiblesses, avec les blessures que le péché originel lui a faites. Sous la diversité des tempéraments, ces blessures sont les mêmes, parce que la nature humaine reçue en naissant est substantiellement la même chez tous et que les mêmes maladies s'y trouvent déjà en germe. Il ne s'agit donc pas d'une question de "caractère national", ni d'une piété qui, en s'analysant, se trouverait moins "irréfléchie et inconséquente". Distinctions arbitraires pour cacher une mauvaise humeur tenace! ...

Non, il ne s'agit pas de cela; mais de donner à l'enfant qui va prendre sa place dans le monde un remède à ses passions, une arme de lutte contre les ennemis de son âme.

Ce remède, cette arme, c'est la sainte Eucharistie.

§ 5. — EN ANGLETERRE

Le "Tablet" de Londres publiait dernièrement une lettre de S. G. Mgr *Hedley*, évêque de Newport. Le distingué prélat, si connu pour ses ouvrages, y traite de la fameuse question de la première Communion, et il le fait avec une précision théologique remarquable.

“Quelques-uns d'entre nous, déclare-t-il, seront portés à se demander si, jusqu'ici, nous avons eu tort de différer la première Communion jusqu'à un an ou deux (au moins) après la première confession.

“A cela on peut répondre que *certaines d'entre nous ont certainement eu tort.*”

Il y a eu là-dessus des discussions : on ne s'entendait pas parfaitement entre théologiens. Mais le Pape a tranché la question et il n'y a plus rien à objecter.

Car enfin, “il sera bon de noter la signification doctrinale et pratique de cet acte du Saint-Père. Il est hors de doute qu'il s'est manifesté récemment, dans certaines parties de l'Eglise, une tendance à différer de plus en plus la première Communion, jusqu'à 12, 13 et même 14 ans. On prétendait qu'un enfant doit être parfaitement instruit, et doit avoir donné les preuves d'une vie pieuse et exemplaire, avant d'être admis au privilège de la première Communion. D'où l'idée de faire de la première Communion comme la récompense et le couronnement de la vie scolaire de l'enfant ; d'où le jour de la première Communion était regardé comme le terme solennel de l'enfance et l'entrée dans la période de l'adolescence.”

Tout cela est bon dans une certaine mesure. Le mal est que l'on ne considère pas “cette période critique de la vie d'un enfant, qui s'étend entre le premier éveil de la raison et la date d'une première Communion tardive. Cette période peut être de six ou sept ans ; et l'Eucharistie est faite pour ces années tout autant que pour celles qui suivront. Car on ne doit jamais perdre de vue que la sainte Communion n'est pas une cérémonie, ou simplement un privilège, ou une récompense de la piété : c'est un moyen nécessaire de salut”.

L'évêque de Newport rappelle ensuite, d'après le Décret, quelle instruction, encore rudimentaire, est nécessaire et suffisante pour cette première Communion. Il explique la nécessité de continuer à s'instruire ensuite et de l'assistance au catéchisme.

“Tous les ordres et instructions du Saint-Siège comportent avec eux une bénédiction”, déclare le prélat. “L'obéissance du clergé et des fidèles est si agréable à Dieu, que même une ordonnance moins sage deviendrait, par cette obéissance, fructueuse et pleine de bénédictions. Dans le cas présent, il n'y a pas de difficulté à obéir. Toute décision contraire eût abouti au but poursuivi, à chaque époque du christianisme, par l'ennemi de l'humanité, le refus regrettable du Pain de vie aux âmes.”

Que ceux qui craignent se rassurent donc.

“Sans doute, si un petit enfant, après sa première Communion faite à l'âge de 7 ou 8 ans, échappe au soin de parents pieux, ou de pieux pasteurs et instructeurs, il tombera pro-

bablement peu à peu dans l'indifférence ou l'irréligion. Mais en de telles circonstances, la même chose arrivera aussi bien si l'on recule l'âge de la première Communion. Le grand avantage de la communion reçue de bonne heure, c'est que l'enfant obtient ainsi la protection et la force du saint Sacrement dès le début même de son existence comme être responsable. Il se peut qu'il ne le sente ni ne l'apprécie. Mais la grâce sacramentelle agit sans qu'on la sente ou s'en rende compte, pourvu qu'elle ne trouve pas d'obstacle dans l'âme... Le but du Saint-Père a été précisément d'amener les enfants à la communion dans leur première pureté, afin de les conserver bons et pieux dans la suite".

Aux parents, de veiller à conserver l'innocence de leurs enfants, à eux de leur faire donner l'instruction religieuse dont ils ont besoin.

L'éminent évêque termine sa lettre en suppliant les âmes de répondre à l'appel de l'Eglise qui les convie au banquet eucharistique. C'est par là que l'enfant s'habitue à "s'attacher au Sauveur, même avant de connaître combien il est bon et aimable"; par là aussi que les âmes pourront triompher des dangers dont sont remplis les temps que nous traversons. Elles iront vers leur Sauveur, et, au milieu de la tempête furieuse, il les tranquilliserà d'un mot: "Ne craignez pas, c'est moi."

§ 6. — EN ALLEMAGNE

Cologne, 19 février 1911.

Le cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau, la plus haute autorité ecclésiastique d'Allemagne avec l'archevêque de Cologne, vient d'écrire une lettre pastorale fort intéressante, relativement au décret *Quam Singulari* dans son diocèse et dans la délégature de Berlin qui en dépend. Cette lettre accompagne la lettre écrite en commun par tous les évêques réunis à Fulda, en décembre dernier, et n'en est qu'un excellent commentaire. Après avoir exposé les dangers que l'enfance et la jeunesse rencontrent aux premiers pas même faits dans le chemin de la vie, il dit combien fut heureuse, appropriée à nos temps et dictée par le Saint-Esprit la pensée de Pie X réglementant l'âge de la première communion des enfants.

Le cardinal connaît fort bien les hésitations, les doutes, l'émotion excités en Allemagne au premier moment qui suivit le "motu proprio". Il sait qu'ils n'avaient d'autre origine que dans l'influence exercée sur les familles par la longue habitude antérieure, devenue comme une chère nécessité et comme une intangible règle. Il sait que chacun a aussitôt objecté des difficultés, que ces difficultés vissent de ce qu'on craignait la trop grande faiblesse

enfantine pour comprendre la sublimité du saint mystère eucharistique, ou qu'elles fussent nées de la lutte pénible que la vie impose à certaines familles, les empêchant ainsi de s'occuper, dès la prime enfance, de l'éducation et de l'instruction religieuses de leurs fils. Mais il sait aussi détruire toutes ces objections plutôt spécieuses que réelles, les dangers moraux qui guettent l'enfance nécessitant une plus grande vigilance et partant un plus grand affermissement par la grâce surnaturelle, " car le danger d'une intelligence moindre du mystère est de beaucoup surpassé par le danger provenant du manque de force céleste contre la passion qui s'éveille ".

Aussi le cardinal ne se contentera-t-il pas d'exposer les grands principes invoqués par le Pape Pie X dans la mesure sérieuse qu'il a prise dans sa grande sagesse. Chacun des évêques fera dans son diocèse les prescriptions nécessaires et adapté à l'état de son peuple ; pour le diocèse de Breslau et de la délégature de Berlin paraîtra tout prochainement la réglementation pratique de la première communion des enfants ; l'évêque profitera l'argument des vues et des conseils que les pasteurs, expérimentés dans le domaine religieux de l'éducation des enfants, lui ont fait parvenir, afin de mettre le meilleur accord entre les circonstances et la volonté du Souverain Pontife à laquelle ils ont voué la plus parfaite obéissance.

DEFUNTS

Rev. Alphonse Viau, du diocèse de Joliette, membre de l'Association depuis Août 1907.

Rév. Joseph Monge, du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis Août 1907.

Rév. Fidèle Morisset, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Mars 1891.

Monsieur le Chanoine P. J. J. Saucier de Rimouski, membre de l'Association depuis Août 1900.

Rév. Jacob Côté, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Août 1902.

Rév. Aug. Bernier, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Octobre 1905.

Rév. J. Cyr. Fréchette, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Septembre 1907.